

# La Glacière : l'État lance une enquête !

C'est une « *avancée importante* ». Une reconnaissance. Un « *soulagement* ». Oui, c'est un immense pas en avant pour tous ceux qui se battent contre des montagnes depuis plus de dix ans ! Et pas n'importe lesquelles...

Ces montagnes de déchets aujourd'hui invisibles, mais pourtant bien présentes encore, à la décharge de La Glacière à Villeneuve-Loubet.

Mardi matin, Serge Jover, le président de l'ADEV - Association Défense Environnement Villeneuve - a reçu un courrier du ministère de l'Ecologie. Il a été entendu ! Mieux que ça même... « *C'est une grande satisfaction et une grande victoire pour l'association et pour les Villeneuvois. Le ministère a répondu favorablement à notre demande d'enquête administrative* », se réjouit-il.

## Lionnel Luca à l'Assemblée

Au même moment, Lionnel Luca, le député de la sixième circonscription, ancien maire de Villeneuve-Loubet, obtenait réponse à ses courriers sur le même sujet devant ses collègues de l'Assemblée nationale. En live, le ministre Philippe Martin, ministre de l'Ecologie lui révélait sa décision. « *Comme Super Trash (le film de Martin Esposito, ndlr) met en exergue que l'exploitation (de La Glacière) a connu des dysfonctionnements inadmissibles comme l'admission de déchets interdits par la réglementation telles que les boues* », écrit le ministre. « *L'Etat reconnaît donc les*



Serge Jover, président de l'ADEV.

*graves dysfonctionnements. Et ce n'est pas écrit au conditionnel* », s'enflamme Serge Jover qui ne peut s'empêcher de sourire : « *Quand je pense que jusqu'à présent Veolia disait que les images avaient été tournées ailleurs* ».

*C'est bien pour Villeneuve que la vérité soit faite et dite* ».

Le ministre de l'Ecologie a donc demandé « *aux services de l'inspection des installations classées de la DREAL, sous l'autorité du préfet, de refaire une enquête sur ces dérives et de vérifier le nombre de contrôles réalisés et les suites données par l'exploitant* ».

« *Nous sommes heureux de*

*cette enquête sur les dérives et nous souhaitons qu'elle soit réalisée en toute transparence* », précise Serge Jover. À ce sujet, le président de l'ADEV lâche : « *Je vais demander à M. le ministre la création d'un groupe de travail pour œuvrer de concert avec les services de l'État* ». Par ailleurs, au sujet de l'enquête épidémiologique, le ministre a précisé mardi matin devant les députés qu'il allait se tourner vers le ministère de la Santé, avant de prendre une quelconque décision. « *L'ADEV est en lien avec les deux ministères* », précise Serge Jover. De son côté Lionnel Luca a saisi Marisol Touraine, « *Il est indispensable, écrit-il à la*

*ministre de la Santé, qu'une enquête épidémiologique soit également décidée, afin d'informer la population des risques encourus et d'y apporter les réponses appropriées* ».

## Recours gracieux pour le BG Vap

Dans son courrier à l'ADEV et dans sa réponse orale au député, le ministre de l'Ecologie se penche aussi sur l'avenir du site villeneuvois. Et promet « *une surveillance étroite pendant les trente ans* » de post-exploitation. Philippe Martin entend que soit contrôlé : « *l'impact sur l'environnement notamment sur les eaux, l'intégrité de la couverture finale de la décharge* ». Mais aussi « *la bonne gestion du biogaz issu des casiers de stockage* ». De quoi raviver l'autre bataille de l'ADEV. Celle contre le BGVAP, cette « *machine infernale* » qui traite justement ces biogaz, mais aussi le jus de décharge et qui vient d'être légalisé par le nouveau préfet en dépit de l'avis défavorable de la commissaire enquêtrice.

« *Nous avons saisi une seconde fois par courrier le Premier ministre. Et nous avons envoyé un recours gracieux au préfet demandant l'abrogation de son arrêté préfectoral. Nous lui avons remis un dossier complet sur le fonctionnement de ce BGVap* ». Serge Jover prévient : « *Je ne pense pas que dans le contexte actuel l'État va pouvoir continuer à autoriser le fonctionnement de cet appareil qui est un vrai danger pour la santé publique* ».

**STÉPH. GASIGLIA**  
sgasiglia@nicematin.fr